

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-533
Devis Date	3 septembre 2023
Valable jusqu'à	3 septembre 2023
Total	5 490,00 €

A l'attention de

Amina SAAL-LEDUC
amina.saal@hotmail.fr

Retrouvez les photos de votre chambre [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel HILTON AL HABTOOR CITY 8 nuits chambre guest avec un lit d'appoint demi pension incluse 24 décembre 2023 au 1er janvier 2024 2 adultes + 1 enfant + 1 bébé	3 344,94 €	3 344,94 €
1	Vols A/R GULF AIR Départ de Paris le 24 décembre 2023 à 11h00, arrivée le 24 décembre 2023 à 22h35 à Dubaï (escale 1h05 au Bahrein), Retour le 1er janvier 2024 depuis Dubaï à 23h35, arrivée à Paris le 2 janvier 2024 à 06h45 (escale 1h21 au Bahrein).	2 145,06 €	2 145,06 €

Sous Total	5 490,00 €
Tax	0,00 €
Total	5 490,00 €

TAXE À RÉGLER À L'HÔTEL DIRECTEMENT 160 AED (dirhams) pour tout le séjour

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
